

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 janvier 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS : P. CALDERON, C. LUQUEDEY, D. COURREGELONGUE, M. LE COZE, J. VANBRABANT, C. MOQUEL, G. BERNARD, M. BIROT, C. FAGET, Y. KONSHELLE

Absents excusés : JL GLEYZE Y. MAUNOIR, F. RIVIERE., P. LUMMAUX, J.M MATHA

Le compte rendu de la réunion du 19 décembre 2018 est validé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

Tarifs repas des bœufs gras :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Dimanche 24 février 2019, le repas des bœufs gras organisé par la commune de Captieux, qui a retenu L'ESAT de Captieux, en charge de la préparation du repas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide dans le cadre de la régie animation :

- De délivrer des tickets pour chaque repas réservé,
- De fixer le prix des repas aux tarifs suivants :

➤ Menu de la fête : 24 € ➤ Repas enfants : 9 €

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

Demande subvention DETR et Conseil Départemental – extension du cabinet médical :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la démarche entreprise pour procéder à la consolidation des professions médicales et paramédicales sur la commune.

Après la création de deux cabinets médicaux, la commune a procédé à l'achat de l'immeuble contiguë à ce cabinet, situé 8 place de l'église à Captieux, appartenant à la famille TOURIOL/LAMARQUE (section AB - n° 555 - contenance 6a55). Pour cela, la SAFER a été mandatée afin de réaliser cette acquisition et le portage immobilier en lieu et place de la commune par délibération numéro 26/05/20 16 N° 41 du 26 mai 2016. Le montant de l'acquisition s'élève à 145050.00 €.

Une convention tripartite a été signée pour cet objet, qui engage la commune sur la garantie de bonne fin. À l'issue de l'instruction des demandes de financement, la commune procédera donc à la reprise du bien auprès de la SAFER et réalisera alors les travaux d'extension des cabinets médicaux en qualité de maître d'ouvrage. Des contacts nouveaux ont été obtenus auprès de professionnels médicaux (kinésithérapeute, dentiste,). Il est raisonnable désormais d'envisager la réalisation d'une extension des cabinets médicaux existants, pour une livraison à l'horizon 2020.

Un plan de principe a donc été sollicité auprès du Conseil Architecture Urbanisme Environnement de la Gironde. Il prévoit une extension au travers de trois espaces : dentiste, kinésithérapeute et balnéothérapie. Ainsi, un phasage progressif des travaux peut être imaginé, en conformité avec les besoins progressifs des praticiens.

Le montant global des travaux hors-taxes, honoraires et frais d'études divers compris, s'élève à un montant de 926.450 €. Ils sont susceptibles d'être financés par l'État et le Département.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de solliciter :

- l'aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,
- l'aide du Conseil Départemental au titre de l'appui à la consolidation des professions médicales en secteur rural dans le cadre du Schéma Départemental d'Adaptation et d'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), corrélé au dispositif « Coup de pouce » prévu dans le cadre des Pactes.

Il propose donc le plan de financement suivant :

- Montant total des travaux et honoraires hors taxes :	926.450 € HT
- Subvention DETR 35% :	324.257 € HT
- Subvention Département « Coup de pouce » :	324.257 € HT
- Autofinancement par emprunt :	277.936 € HT

Après cet exposé, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le programme présenté et son plan prévisionnel de financement,

SOLLICITE au titre de l'année 2019, l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour un montant de 324.257 €

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental de la Gironde au titre d'un « Coup de pouce » d'un montant de 324.257 €

PREND ACTE d'un autofinancement de 277.936 €, et de la reprise immobilière qui sera opérée ultérieurement pour un montant de 145050.00 €

CHARGE Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

Vente à Monsieur Jérôme CALVAT d'une portion de la parcelle ZH 18 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de Monsieur Jérôme CALVAT qui souhaite acquérir une portion d'environ 1000m2 de la parcelle ZH18 qui appartient à la commune de Captieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à vendre à Monsieur CALVAT Jérôme 1000m2 de la parcelle cadastrée ZH18 d'une superficie totale de 49210m2.
- Au prix de 177.00 € les 1000m2
- Monsieur le Maire précise que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

Pour : 10

contre : 00

Abstention : 00

Projet ECOLIEU MARAHANS – assistance juridique du cabinet CHAPON ET ASSOCIES pour la rédaction du bail :

Morgane LE COZE dit que ce soir le Conseil Municipal doit se prononcer sur le montant du loyer et la durée du bail emphytéotique, Morgane LE COZE précise que les filles souhaitent s'engager sur 25 ans.

Morgane LE COZE précise que même si le projet ne fonctionne après plusieurs années de fonctionnement, les biens sont récupérés en totalité par la commune de Captieux.

Morgane LE COZE explique que le montant du loyer proposé serait de 4800.00 € par an, elle indique que les branchements compteurs d'eau seront pris en charge par la commune.

Georges BERNARD dit qu'il faut proposer aux porteuses de projet un petit loyer pour permettre un démarrage de leur activité plus sereinement.

Didier COURREGELONGUE précise que les travaux de toiture de la ferme seront pris en charge par la commune, ainsi que les branchements compteurs d'eau et le diagnostics EDF.

Georges BERNARD dit que les gîtes doivent être propriété complète des porteuses de projet pendant toute la durée du bail.

Monsieur le Maire rappelle le projet d'ECOLIEU de MARAHANS, porté par quatre personnes, qui seront parties occupantes du site.

Afin de mener à bien ce projet, la commune de Captieux doit rédiger un contrat de bail.

Monsieur le Maire propose de solliciter le cabinet de Maître CHAPON et ASSOCIES, afin qu'ils puissent assister juridiquement la commune de Captieux dans la rédaction du bail des porteuses de projet de l'ECOLIEU.

Après en avoir délibéré,

- Le Conseil Municipal accepte la proposition de M. le Maire, de solliciter une assistance juridique dans le cadre de la rédaction du projet de bail de l'ECOLIEU de MARAHANS.

- Accepte la lettre de mission proposée par le Cabinet CHAPON et ASSOCIES

- Charge Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

Pour : 10

contre : 00

Abstention : 00

Questions diverses

Demande de subvention Lycée Anatole de Monzie :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Lycée Anatole de Monzie, pour une demande de subvention pour un voyage à Verdun du 25 au 30 mars prochain.

Ce voyage concerne une élève de Captieux et le montant s'élève à 389 € par élève.

Le conseil municipal demande un complément d'information concernant le versement d'une éventuelle participation de la commune.

Courrier CAP SUD AMBULANCES :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de CAP SUD AMBULANCES qui sollicite de nouveau une location du bâtiment actuellement occupé par l'entreprise MESIMA.

Claude MOQUEL demande si l'objectif de la commune est de louer ce bâtiment.

Georges BERNARD demande si l'entreprise FALIERES ne serait pas intéressée.

Le conseil municipal souhaite procéder à la vente de ce bâtiment, une estimation pourra être faite par Gironde Ressources.

Objectif nage saison 2019 :

Claude MOQUEL dit que la Commune de Captieux est engagée sur la saison 2019 pour objectif nage avec CAP 33.

Programmation culturelle 2019 - 2020 :

Claude MOQUEL demande l'avis du Conseil Municipal sur l'engagement de la programmation culturelle 2019 – 2020.

Prévoit-on une programmation jusqu'en mars 2020 (date des élections municipales) ou pour toute l'année 2020.

Jacqueline VANBRABANT dit qu'il ne faut pas pénaliser la population qu'il faut programmer pour toute l'année.

Pascal CALDERON demande que l'on réfléchisse pour le prochain conseil municipal.

Circulation dans le cœur du village :

Didier COURREGELONGUE interpelle Yohann KONSCHELLE, Président de l'ACCA, concernant la vitesse excessive des chasseurs dans le centre du village.

Yohann KONSCHELLE dit qu'il rappellera les règles lors de la prochaine rencontre de chasse.

PLUI :

Morgane LE COZE précise que les travaux du PLUI avancent, les réunions s'enchainent au niveau de la CDC. La phase pré-zonage est en cours de réalisation et sera validée fin février 2019.

Séance levée à 20h30